

2025-11-27-08 : Délibération portant création d'un emploi non permanent et autorisant le recrutement d'un agent contractuel pour mener à bien un projet

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept novembre à 20 heures 30, en application des articles L.5211-2 et L. 5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou, sous la Présidence de Monsieur Etienne Glémot, Président.

Département de Maine-et-Loire

Arrondissement de Segré-en-Anjou-Bleu

Membres en exercice :49
Membres présents :35
Pouvoirs :8
Quorum :25
Votants :43
Votes pour :43
Votes contre :0
Abstention :0
Date de convocation : 21/11/2025
Date d'affichage : 15/12/2025

**Étaient présents :**

Valérie AVENEL, Jacques BONHOMMET, Marie-Ange FOUCHEREAU, Pierre-Pascal BIGOT, Guy CHESNEAU, Sébastien DROCHON, Diana LEPRON, Dominique MENARD, Françoise PASSELANDE, Yamina RIOU, Pascal CRUBLEAU, Frédérique LEHON, Arnaud FREULON, Vincent REBILLARD, David GEORGET, Etienne GLÉMOT, Marie-Claude HAMARD, Nooruddine MUHAMMAD, Christelle BURON, Véronique LANGLAIS, Maryline LÉZÉ, Marc-Antoine DRIANCOURT, Michel POMMOT, Rachel SANTENAC, Liliane LANDEAU, Virginie GUICHARD, Emmanuel CHARLES, Joël ESNAULT, Florence MARTIN, Antoine MICHEL, Christelle LAHAYE, Annick HODÉE, Jean-Marie JOURDAN, Jean-Pierre BRU, Mireille POILANE

**Étaient excusés :**

Vincent PETIT, Jean PAGIS, Patrice TROISPOILS, Muriel NOIROT, Christian MASSEROT, Estelle BASTARD, Dominique FOUIN, Catherine BELLANGER-LAMARCHE, Michel BOURCIER, Isabelle CHARRAUD, Vincent VIGNAIS, Alain BOURRIER, Marie-Hélène LEOST, Brigitte OLIGNON

**Pouvoirs :**

Jean PAGIS donne pouvoir à Etienne GLÉMOT, Patrice TROISPOILS donne pouvoir à Yamina RIOU, Muriel NOIROT donne pouvoir à Nooruddine MUHAMMAD, Christian MASSEROT donne pouvoir à Véronique LANGLAIS, Estelle BASTARD donne pouvoir à Rachel SANTENAC, Dominique FOUIN donne pouvoir à Maryline LÉZÉ, Catherine BELLANGER-LAMARCHE donne pouvoir à Annick HODÉE, Michel BOURCIER donne pouvoir à Jean-Pierre BRU

**Secrétaire de séance :** Mireille POILANE

Accusé de réception en préfecture  
049-200071868-20251127-2025-11-27-08-DE  
Date de réception préfecture : 15/12/2025

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**SUR** proposition du Président ;

**VU** le Code Général de la Fonction Publique, et notamment ses articles L. 332-24 à L. 332-26,

**VU** le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

**VU** le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels.

**VU** les statuts de la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou ;

**VU** l'engagement de la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou dans la démarche de labellisation RSO Lucie 26000 ;

**VU** l'axe 4 du Projet de Territoire « Renouveler la gouvernance du territoire et poursuivre l'ouverture aux acteurs du territoire » ;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de recruté un agent contractuel pour mettre œuvre les engagements pris par la Communauté de communes dans le cadre du troisième cycle de labellisation RSO Lucie 26000 ;

**ENTENDU** l'exposé de Monsieur CRUBLEAU, rapporteur,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**, à l'unanimité, décide :

- De créer un emploi non permanent, pour une durée hebdomadaire de service de 14/35eme relevant du grade d'attaché territorial (catégorie hiérarchique A) afin de mener à bien le projet précité pour une durée de 18 mois renouvelable dans les limites fixées par la loi ;
- De dire que la dépense correspondante sera inscrite au budget ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre

Fait et délibéré en séance  
le 27 novembre 2025  
au Lion d'Angers,

Etienne Glémot

Président

Mireille Poilane  
Secrétaire de Séance



Accusé de réception en préfecture  
049-200071868-20251127-2025-1527-08-DE  
Date de réception préfecture : 15/12/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes dans les deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Représentant de l'État dans le Département.